



HEBDO FOOT ARTOIS



300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. COMMISSION de DISCIPLINE – Dates de Disciplines
2. COMMISSION JURIDIQUE – Réunion du 25 septembre 2026
3. COMMISSION COUPES JEUNES – Point coupes jeunes au 27/09/2026
4. COMMISSION STATUT de L'ARBITRAGE – Réunion du 22 septembre 2026
5. COMMISSION de l'ARBITRAGE – Réunion du 21 septembre 2026
6. COMMISSION FORMATION – Le point sur les formations engagées
7. COMMISSION des CALENDRIERS VETERANS – Forfaits Généraux
8. COMMISSION FEMININES – Réunion du 24 septembre 2026



DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- ⌘ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- ⌘ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ **Le VENDREDI 02 OCTOBRE 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 27 SEPTEMBRE 2026** y compris les matchs arrêtés.

→ **Le VENDREDI 09 OCTOBRE 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 04 OCTOBRE 2026** y compris les matchs arrêtés.

→ **Le VENDREDI 16 OCTOBRE 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 11 OCTOBRE 2026** y compris les matchs arrêtés.

→ En raison de l'Assemblée Générale du District qui a lieu le vendredi 23 octobre, la Commission de Discipline se réunira : **Le JEUDI 22 OCTOBRE 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 18 OCTOBRE 2026** y compris les matchs arrêtés.

→ **Le VENDREDI 30 OCTOBRE 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 25 OCTOBRE 2026** y compris les matchs arrêtés.

RAPPELS : Les clubs envoyant des informations complémentaires concernant la discipline doivent impérativement envoyer leurs informations par le biais de l'adresse mail sécurisée du club. Le cas échéant, le mail ne sera pas pris en compte.

La Présidente de la Commission,
Caroline PLET



REUNION RESTREINTE DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'ensemble des PV de la Commission Juridique est consultable directement dans les **Procès-Verbaux disponibles dans Footclubs**.

Nous vous invitons donc à vous référer à Footclubs pour prendre connaissance des décisions relatives à cette commission.

Rubrique Organisation, Procès-Verbaux, Juridique

Il suffit de cliquer sur le chiffre présent à la ligne de la Commission pour avoir accès aux Procès-Verbaux.

Commission	Nb Procès-verbaux et relevés décisions	Dernier document consultable
APPEL DISCIPLINE	<u>1</u>	Commission du 28/08/2026 Procès verbal
DISCIPLINE	<u>4</u>	Commission du 11/09/2026 Relevé de décision
JURIDIQUE	<u>0</u>	

Nous vous remercions de votre compréhension.

**Le Président,
Marc TINCHON**

**Le Secrétaire
Jean-Luc BERNARD**



COUPES JEUNES



POINT COUPES JEUNES au 27/09/2026

COUPES	QUALIFIES	JOURNEES	PREMIERE JOURNEE: Les 03 et 04/10/2026
C. GAMBARDELLA	18	3ème (17/10)	NATIONAL: 1 LIGUE: 6 DISTRICT: 11 3 confrontations entre clubs artésiens
C. ARTOIS U18	62	1ère	9 qualifiés en GAMBARDELLA Reste 53 équipes ==> 26 m + 1 exempt
C. ARTOIS U17	38	1ère	2 qualifiés en GAMBARDELLA Reste 36 équipes ==> 18 m ==> 3 qualifiés pour les 1/4 de finale (37,62 %)
C. ARTOIS U16	47	1ère	23 m + 1 exempt
C. ARTOIS U15	87	1ère	43 m + 1 exempt
C. ARTOIS U14	31	1ère	15 m + 1 exempt ==> 2 qualifiés pour les 1/4 de finale (26,27 %)
C. ARTOIS U15 à 8	En cours		
C. LEBAS U18	En cours		
C. POUILLY U15	En cours		

Le Président de la Commission
Marc TINCHON



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE



Réunion du :	Réunion du 22 septembre 2026
Président :	M. Daniel SION
Présents :	MM. Patrick LAURENT – Jacques RIBAILLE – André SOJKA
Excusés :	Mme Cindy LETENDART – MM. Serge PAUCHET – Michel KLECHA

ORDRE DU JOUR

- Analyse des modifications du Statut Arbitrage applicable à partir saison 2026/27
- Etudes des demandes de changement de club des arbitres.
- Situation des clubs au 30 août 2026.
- Divers.

Demandes de changement de club relevant de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois.

DEMISSIONS / MUTATIONS / INDEPENDANT

Les décisions prises ci-dessous se réfèrent aux articles 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 et 35 bis du règlement du Statut de l'Arbitrage et ne concernent que les décisions des clubs évoluant en District.

DOSSIERS :

DOSSIER ADAM DALDOUM NOURELDIN (2548412235) DE L'O ARRAS FOOTBALL (582140) POUR L'ASPTT ARRAS (501313).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M.ADAM DALDOUM Noureldin (2548412235).

La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club de l'ASPTT ARRAS (501313) à compter du 03/07/2026 et dit que M. ADAM DALDOUM Noureldin (2548412235).

Couvrira le club de l'ASPTT ARRAS (501313) dès la saison 2026/2027.

DOSSIER ANEDDAM MOHAMED (2545430441) DE L'US COURCELLES (513452) POUR L'USO LENS (518934).

En réponse à la demande de licence de M.ANEDDAM Mohamed (2545430441).

Accordée par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage au club de l'USO LENS (518934) à compter du 16/07/2026.

La commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois accorde le rattachement au club de l'USO LENS (518934) à compter du 16/07/2026, et dit que M. ANEDDAM Mohamed (2545430441) couvrira le club de l'US COURCELLES (513452) pour les saisons 2026/2027 et 2027/2028.

Ne couvrira aucun club pour les saisons 2028/2029 et 2029/2030.

Couvrira le club de l'USO LENS (518934) qu'à partir de la saison 2030/2031.

DOSSIER BENHADJA KHALID (1986835334) DU FC MONTIGNY (516057) POUR L'USO DROCOURT (524710).

En réponse à la demande de licence de M.BENHADJA Khalid (1986835334).

Accordée par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage au club de l'USO DROCOURT (524710) à compter du 01/07/2026.

La commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois accorde le rattachement au club de l'USO DROCOURT (524710) à compter du 01/07/2026, et dit que M. BENHADJA Khalid (1986835334) couvrira le club du FC MONTIGNY (516057) pour les saisons 2026/2027 et 2027/2028.

Ne couvrira aucun club pour les saisons 2028/2029 et 2029/2030.

Couvrira le club de l'USO DROCOURT (524710) qu'à partir de la saison 2030/2031.

DOSSIER BOULAN LUCAS (2546712136) DE L'AS NOYELLES LES VERMELLES (538554) POUR LES CARABINIERS DE BILLY MONTIGNY (500277).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M.BOULAN Lucas (2546712136).

La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois accorde la licence au club des CARABINIERS de BILLY MONTIGNY (500277) à compter du 01/07/2026 et transmet le dossier à la Commission Régionale du Statut Arbitrage pour le rattachement.

DOSSIER BOUAZZA BENAMAR (2547652601) DU CS AVION (500877) POUR L'AS NOYELLES LES VERMELLES (538554)

En réponse à la demande de licence de M.BOUAZZA Benamar (2547652601).

Accordée par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage au club de l'AS NOYELLES les VERMELLES (538554) à compter du 19/08/2026.

La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois accorde le rattachement au club de l'AS NOYELLES les VERMELLES (538554) à compter du 19/08/2026, et dit que M. BOUAZZA Benamar (2547652601) couvrira le club du CS AVION (500877) pour la saison 2026/2027.

Ne couvrira aucun club pour les saisons 2027/2028, 2028/2029 et 2029/2030.

Couvrira le club de l'AS NOYELLES les VERMELLES (538554) qu'à partir de la saison 2030/2031.

DOSSIER DE SCHROODER ABIGAELLE (9602782874) DE L'OS AIRE SUR LA LYS (501061) POUR LE FC LILLERS (552692)

En réponse à la demande de licence de Mme DE SCHROODER Abigaëlle (9602782874).

Accordée par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage au club de le FC LILLERS (552692) à compter du 22/08/2026.

La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois accorde le rattachement au club de le FC LILLERS (552692) à compter du 22/08/2026, et dit que Mme DE SCHROODER Abigaëlle (9602782874) couvrira le club de l'OS AIRE sur la LYS (501061) pour les saisons 2026/2027 et 2027/2028.

Ne couvrira aucun club pour les saisons, 2028/2029 et 2029/2030.

Couvrira le club de le FC LILLERS (552692) qu'à partir de la saison 2030/2031.

DOSSIER CAPRON ARMAND (2546746718) DE L'US MONCHY AU BOIS (538019) POUR L'US CROISILLES (526221).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M.CAPRON Armand (2546746718).

La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club de l'US CROISILLES (526221) à compter du 03/07/2026 et dit que M. CAPRON Armand (2546746718) couvrira le club de l'US MONCHY au BOIS (538019) pour les saisons 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029.

Ne couvrira aucun club pour la saison 2029/2030.

Couvrira le club de l'US CROISILLES (526221) qu'à partir de la saison 2030/2031.

DOSSIER DANNE DAVID (1930080339) DE L'US ROUVROY (501134) POUR LE STADE HENIN (500133).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M.DANNE David (1930080339).
La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club de STADE HENIN (500133) à compter du 01/07/2026 et dit que M. DANNE David (1930080339) couvrira le club de STADE HENIN (500133) dès la saison 2026/2027.

DOSSIER DELVILLE LILIAN (2543322167) DE L'ES DOUVVIN (550303) POUR L'AS SALOME (500979).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M DELVILLE Lilian (2543322167).
La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club de l'AS SALOME (500979) à compter du 03/07/2026 et dit que M. DELVILLE Lilian (2543322167) couvrira le club de l'ES DOUVVIN (550303) pour les saisons 2026/2027 et 2027/2028.
Ne couvrira aucun club pour les saisons 2028/2029 et 2029/2030.
Couvrira le club de l'AS SALOME (500979) qu'à partir de la saison 2030/2031.

DOSSIER DOME THOMAS (2543164694) DE ACHICOURT SC FOOTBALL (501018) POUR L'US MONCHY AU BOIS (538019).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M.DOME Thomas (2543164694).
La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club de l'US MONCHY au BOIS (538019), à compter du 31/08/2026 et dit que M. DOME Thomas (2543164694) couvrira le club de l'US MONCHY au BOIS (538019) dès la saison 2026/2027.

DOSSIER DRAPIER JEAN LUC (1999681164) DE L'ES ST LAURENT FEUCHY (529555), POUR LE STADE HENIN (500133).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M DRAPIER Jean Luc (1999681164).
La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club de STADE HENIN (500133) à compter du 13/07/2026 et dit que M. DRAPIER Jean Luc (1999681164) couvrira le club de l'ES ST LAURENT FEUCHY (529555) pour la saison 2026/2027.
Ne couvrira aucun club pour les saisons 2027/2028, 2028/2029 et 2029/2030.
Couvrira le club de STADE HENIN (500133) qu'à partir de la saison 2030/2031.

DOSSIER DUQUESNE BENOIT (2547636890) DE L'US BEUVRY (512333) POUR L'US ANNEZIN (514213).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M.DUQUESNE Benoit (2547636890).
La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois accorde la licence au club de l'US ANNEZIN (514213) à compter du 01/07/2026 et transmet le dossier à la Commission Régionale du Statut Arbitrage pour le rattachement.

DOSSIER ESTOREZ FANNY (2548271119) DE L'US BOUBERS-CONCHY (542095) POUR L'AS DE TINCQUIZEL (580506).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de Mme ESTOREZ Fanny (2548271119)
La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club de l'AS DE TINCQUIZEL (580506) à compter du 25/08/2026 et dit que Mme ESTOREZ Fanny (2548271119)
Couvrira le club de l'AS FREVENTINE (519693) pour la saison 2026/2027.
Ne couvrira aucun club pour les saisons 2027/2028, 2028/2029 et 2029/2030.
Couvrira le club de l'AS DE TINCQUIZEL (580506) qu'à partir de la saison 2030/2031.

DOSSIER FEVIN CARDON NOAH (9602340630) DU FA ARRAS (546983) POUR L'AS BEAURAINS (501207).

En réponse à la demande de licence de M.FEVIN CARDON Noah (9602340630).

Accordée par la commission Régionale du Statut de l'Arbitrage au club de l'AS BEAURAINS (501207) à compter du 01/07/2026.

La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois accorde le rattachement au club de l'AS BEAURAINS (501207) à compter du 01/07/2026. et dit que M. FEVIN CARDON Noah (9602340630) couvrira le club du FA ARRAS (546983) pour les saisons 2026/2027 et 2027/2028.

Ne couvrira aucun club pour les saisons 2028/2029 et 2029/2030.

Couvrira le club de l'AS BEAURAINS (501207) qu'à partir de la saison 2030/2031.

DOSSIER GORLIER LUDOVIC (1946887032) DE L'US ROUVROY (501134) POUR LE STADE HENIN (500133).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M GORLIER Ludovic (1946887032). La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club de STADE HENIN (500133) à compter du 01/07/2026 et dit que M. GORLIER Ludovic (1946887032) couvrira le club de STADE HENIN (500133) dès la saison 2026/2027.

DOSSIER GOUBET CEDRIC (1931020433) DE L'AFCLL BETHUNE (554024) POUR LE FC LILLERS (552693).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de GOUBET Cédric (1931020433).

La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club de FC LILLERS (552693) à compter du 12/07/2026 et dit que M. GOUBET Cédric (1931020433) couvrira le club de l'AFCLL BETHUNE (554024) pour les saisons 2026/2027 et 2027/2028.

Ne couvrira aucun club pour les saisons 2028/2029 et 2029/2030 couvrira le club de FC LILLERS (552693) qu'à partir de la saison 2030/2031.

DOSSIER HUBERT CORENTIN (2548352026) DU RC BOURS (564366) POUR L'US ST POL SUR TERNOISE (500425).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. HUBERT Corentin (2548352026).

La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois accorde la licence au club de L'US ST POL sur TERNOISE (500425) à compter du 09/07/2026 et transmet le dossier à la Commission Régionale du Statut Arbitrage pour le rattachement.

DOSSIER JARRY BERNARD (196815453) DE L'AJ NEUVILLE (524502) POUR LE STADE HENIN (500133).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M JARRY Bernard (196815453).

La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club de STADE HENIN (500133) à compter du 01/07/2026 et dit que M. JARRY Bernard (196815453) couvrira le club de l'AJ NEUVILLE (524502) pour la saison 2026/2027.

Ne couvrira aucun club pour les saisons 2027/2028, 2028/2029 et 2029/2030.

Couvrira le club de STADE HENIN (500133) qu'à partir de la saison 2030/2031.

DOSSIER KALINARCZYK LUDOVIC (1956816791) DE L'US RUCH CARVIN (500914), POUR L'USA LIEVIN (500157).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M.KALINARCZYK Ludovic (1956816791).

La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club de l'USA LIEVIN (500157) à compter du 01/07/2026 et dit que M. KALINARCZYK Ludovic

(1956816791) ne couvrira aucun club pour les saisons 2026/2027, 2027/2028, 2028/2029 et 2029/2030. Couvrira le club de l'US LIEVIN (500157) qu'à partir de la saison 2030/2031.

DOSSIER KLEIN ARNAUD (2543354866) DE L'O ARRAS FOOTBALL (582140) POUR LE FC TORTEQUESNE (534370).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M.KLEIN Arnaud (2543354866).

La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club du FC TORTEQUESNE (534370) à compter du 03/07/2026 et dit que M. KLEIN Arnaud (2543354866) couvrira le club du FC TORTEQUESNE (534370) dès la saison 2026/2027.

DOSSIER KUZNICKI KRAUSE MATILIN (2548026302) DE L'AAE AIX NOULETTE (514721) POUR L'USSM LOOS EN GOHELLE (501299).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de KUZNICKI KRAUSE Matilin (2548026302).

La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club de l'USSM LOOS en GOHELLE (501299) à compter du 05/09/2026 et dit que M. KUZNICKI KRAUSE Matilin (2548026302) couvrira le club de l'AAE AIX NOULETTE (514721) pour les saisons 2026/2027 et 2027/2028.

Ne couvrira aucun club pour les saisons 2028/2029 et 2029/2030.

Couvrira le club de l'USSM LOOS en GOHELLE (501299) qu'à partir de la saison 2030/2031.

DOSSIER LEGRAND YASSIN (2548155029) DE L'AAE DOURGES (501023) POUR L'AC NOYELLES GODAULT (500884).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de LEGRAND Yassin (2548155029).

La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club de l'AC NOYELLES GODAULT (500884) à compter du 14/07/2026 et dit que M. LEGRAND Yassin (2548155029) couvrira le club de l'AAE DOURGES (501023) pour les saisons 2026/2027 et 2027/2028.

Ne couvrira aucun club pour les saisons 2028/2029 et 2029/2030.

Couvrira le club de l'AC NOYELLES GODAULT (500884) qu'à partir de la saison 2030/2031.

DOSSIER MALLET EDDY (2543931532) DU RC DOULLENS (500299) POUR L'US MONDICOURT (540180).

En réponse à la demande de licence de M.MALLET Eddy (2543931532).

Accordée par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage au club de l'US MONDICOURT (540180) à compter du 09/07/2026.

La Commission du Statut de l'arbitrage du District Artois accorde le rattachement au club de l'US MODICOURT (540180) à compter du 09/07/2026 et dit que M. MALLET Eddy (2543931532) couvrira le club du RC DOULLENS (500299) pour les saisons 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029.

Couvrira le club de l'US MONDICOURT (540180) dès la saison 2026/2027.

DOSSIER MASCARTE DAVID (1920616417) DE L'ES VENDIN LE VIEIL (515005), POUR L'AS PONT A VENDIN (526818).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M.MASCARTE David (1920616417).

La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club de l'AS PONT à VENDIN (526818) à compter du 01/07/2026 et dit que M. MASCARTE David (1920616417) ne couvrira aucun club pour les saisons 2026/2027, 2027/2028, 2028/2029 et 2029/2030.

Couvrira le club de l'AS PONT à VENDIN (526818) qu'à partir de la saison 2030/2031.

DOSSIER MIALLARET LIONEL (1926837996) DE L'ES ANGRES (513158) POUR L'US BIACHE (500902).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M.MIALLARET Lionel (1926837996).
La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence au club de l'US BIACHE (500902) à compter du 01/07/2026 et transmet le dossier à la Commission Régionale du Statut Arbitrage pour le rattachement.

DOSSIER MOREL BENOIT (1966824011) DE L'AS LENS (501301), POUR LE FC HERSIN (522412).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M.MOREL Benoit (1966824011).
La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club de FC HERSIN (522412) à compter du 01/07/2026 et dit que M. MOREL Benoit (1966824011) couvrira le club de FC HERSIN (522412). (500133) dès la saison 2026/2027.

DOSSIER OBERT ANTHONY (1966813984) DE L'OF ARRAS (582140) POUR L'AS NEUVIREUIL (500157).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M.OBERT Anthony (1966813984).
La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club de l'AS NEUVIREUIL (500157) à compter du 17/07/2026 et dit que M. OBERT Anthony (1966813984) couvrira le club de l'AS NEUVIREUIL (500157) dès la saison 2026/2027.

DOSSIER PRESSE SULLIVAN (2547746814) DE L'AS LENS (501301) POUR L'USSM LOOS EN GOHELLE (501299).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de PRESSE Sullivan (2547746814).
La commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club de l'USSM LOOS en GOHELLE (501299) à compter du 17/07/2026 et dit que M. PRESSE Sullivan (2547746814)
Couvrira le club de l'AS LENS (501301) pour les saisons 2026/2027 et 2027/2028.
Ne couvrira aucun club pour les saisons 2028/2029 et 2029/2030.
Couvrira le club de l'USSM LOOS en GOHELLE (501299) qu'à partir de la saison 2030/2031.

DOSSIER QUENIART ELIOTT (2547122260) DE L'US LAPUGNOY (509209) POUR LE CS PERNES EN ARTOIS (500993).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. QUENIART Eliott (2547122260).
La Commission du Statut de l'arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club du CS PERNES EN ARTOIS (500993) à compter du 28/07/2026 et dit que M. QUENIART Eliott (2547122260) couvrira le club du FC CAMBLAIN CHATELAIN (534158) pour la saison 2026/2027.
Ne couvrira aucun club pour les saisons 2027/2028, 2028/2029 et 2029/2030.
Couvrira le club de CS PERNES EN ARTOIS (500993) qu'à partir de la saison 2030/2031.

DOSSIER RIMBAULT MARTIN (25448497242) DU CS HABARCQ (526218) POUR LE SC AUBIGNY SAVY BERLETTE CAMBLAIN L'ABBE (582360).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M.RIMBAULT Martin (25448497242).
La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club du SC AUBIGNY SAVY BERLETTE CAMBLAIN L'ABBE (582360) à compter du 01/07/2026 et dit que M. RIMBAULT Martin (25448497242) couvrira le club du CS HABARCQ (526218) pour les saisons 2026/2027 et 2027/2028.
Ne couvrira aucun club pour les saisons 2028/2029 et 2029/2030.
Couvrira le club du SC AUBIGNY SAVY BERLETTE CAMBLAIN L'ABBE (582360) qu'à partir de la saison 2030/2031.

DOSSIER ROCHE LUDOVIC (1931020433) DE L'AMS COURRIERES (501134) POUR L'US RUCH CARVIN (500914).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M.ROCHE Ludovic (1931020433).
La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club de l'US RUCH CARVIN (500914) à compter du 01/07/2026 et dit que M. ROCHE Ludovic (1931020433) couvrira le club de l'AMS COURRIERES (501134) pour les saisons 2026/2027 et 2027/2028.
Ne couvrira aucun club pour les saisons 2028/2029 et 2029/2030.
Couvrira le club de l'US RUCH CARVIN (500914) qu'à partir de la saison 2030/2031.

DOSSIER SERPAUD REMI (1966827967) DU SC GUESNAIN (501148) POUR L'US RUCH CARVIN (500914).

En réponse à la demande de licence de M SERPAUD Rème (1966827967).
Accordée par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage au club de l'US RUCH CARVIN (500914) à compter du 01/07/2026.
La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois accorde le rattachement au club de l'US RUCH CARVIN (500914) à compter du 01/07/2026 et dit que M. SERPAUD Rémi (1966827967). couvrira le club de l'US RUCH CARVIN (500914) dès la saison 2026/2027.

DOSSIER THOREL CORENTIN (2543217935) DE L'UNION ARTOIS FEMININE (760679) POUR L'AJ ARTOIS (553697).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M.THOREL Corentin (2543217935).
La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence et le rattachement au club de l'AJ ARTOIS (553697) à compter du 02/08/2026 et dit que M. THOREL Corentin (2543217935) couvrira le club de l'AJ ARTOIS (553697) dès la saison 2026/2027

DOSSIER VERCOUTRE VALENTIN (2548214138) DE L'AS VIOLAINES (522858) POUR L'USL DUNKERQUE (500056).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M.VERCOUTRE Valentin (2548214138).
La Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence au club de l'USL DUNKERQUE (500056) à compter du 10/08/2026 transmet le dossier à la commission Régionale du Statut Arbitrage pour le rattachement.

DOSSIERS AYANT SUSCITE UNE OPPOSITION

DOSSIER DEUDON ERWAN (9605536389) DE L'ES ST CATHERINE (521442) POUR LE FA ARRAS (546983)

Une opposition ayant été faite par le club de l'ES ST CATHERINE (521442) sur ce dossier, la Commission du Statut Arbitrage Artois transmet le dossier à la Commission Régionale pour étude du dossier.

DOSSIER DIALLO MOHMED (1946885876) DE L'ES ROEUX (516889) POUR L'US RIVIERE (536161).

Une opposition ayant été faite par le club de l'ES ROEUX (516889) sur ce dossier, la Commission du Statut Arbitrage Artois transmet le dossier à la Commission Régionale pour étude du dossier.

DOSSIER ROCHE LUCAS (2547001393) DE L'AMS COURRIERES (501134) POUR L'AEP VERDREL (527402).

Une opposition ayant été faite par le club de l'AMS COURRIERES (501134) sur ce dossier, la Commission du Statut Arbitrage Artois transmet le dossier à la Commission Régionale pour étude du dossier.

INFORMATION AUX CLUBS SUR SITUATION DE LEURS ARBITRES

Licences non enregistrées au 31 août 2026

La Commission du Statut de l'Arbitrage prend connaissance des arbitres dont la licence n'a pas été renouvelée **à la date du 31 août 2026**, ces personnes ne représenteront pas leur club au niveau du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2026/2027.

US ABLAIN : M. SYLLA Mahamadou.

ES AGNY : M. CHOTEAU Antoine.

AAE AIX NOULETTE : Mrs ASSALLAL Zakarie.

ES ANGRES: M. BELACHKAR Abdelkarim.

FC ANNAY sous LENS : Mme LOUNAS Kenza, Mrs DOBBELAERE Maxime, GRESSEZ Florian, LARDEMER Noa et LECOUSTRE Dylan.

AS AUCHY les MINES : M. FOE Joseph Yannick.

US CHTS AVION: M. MERCIER Johnny.

AS BAILLEUL: M. HUNET Guy.

AS BAPAUME: M. VERMEULEN Hugo.

AS BARLIN: M. BOISTA Giovanni.

AFCLL BETHUNE: M. RAVAT LEFEBVRE Ethan.

US BILLY BERCLAU: M. LECOCQ Tymeo.

AS BONNIERES : M. THERET Maxence.

AS BREBIERES : Mrs DUBREUCQ Maxime et ROBILLARD PRINGUEZ Hugo.

O BURBURE : M. MESNIL Lionel.

FC CAMBLAIN : Mrs BONTANT Erwan, DOIRE Olivier et SACLEUX Mathys

US RUCH CARVIN: M. CORDIER Mael.

US CROISILLES : M. AUDEGOND Philippe.

UC DIVION : M. LEMOINE Jonathan.

US DROCOURT : Mrs MARCELLE Sevan et MORANGE Benjamin.

FC ESTEVELLES : Mrs BOUCAUT Alexis, MORDACQ Killian et PRESSE Yannick.

FC GIVENCHY: M. LECOMTE Anthony.

AG GRENAY: M. LELONG Bryan.

JF GUARBECQUE : M. MOITEL Alix.

CS HABARCQ : M. LOISEAU Thomas.

UAS HARNES: Mrs. BAILLY Mathis et REYNAERT MILAZZO Florian.

FC HINGES : Mme DUBOIS Louise.

US HOUDAIN : M. QUIQUEMPOIX Corentin.

O LA COMTE : M. EVIN Byron.

FC LA COUTURE : M. ALLART Maxime.

DR LAMBRES : M. BODART Quentin.

US LAPUGNOY : Mrs FERNANDES Jérémy et MALEON Dylan.

ES LAVENTIE : Mme GOBEYN Manon.

AS LENS: Mrs. BOISTA Giovanni, KERJEAN Léo et PRESSE Yannick.

FCH LENS: Mrs AMROUCH Ilyas et FLEURAND Ruddy.

USO LENS: Mrs ABBAD Ali et DILLY Lucas.

US LESTREM: Mrs DENOYELLE Alix et KACEM Ilyess.
DIANA LIEVIN: M. HOCHAIN Hervé.
Esp CALONNE LIEVIN: Mrs MICZYNSKI Thomas et PAWLOOWSKI Emeric;
O LIEVIN : Mrs HURTEL Sacha et MOCCI Hugo.
RC LOCON: M. WAREMBOURG Matys.
AS LOISON : M. DEVISMES Esteban.
USSM LOOS/GOHELLE : Mrs. DEVISMES Ethan et TISSIER Alexis.
FC MERICOURT : M. BELLA Hamza.
USO MEURCHIN : Mme BUFFETRAU Julia et M. MENU Thibault.
US MONCHY/BOIS : M. DARTUS Christopher.
ASBB OIGNIES : M. ATEF Ziad.
ES OURTON : M. CORDONNIER Corentin.
CS PERNES : M. LEWANDOWICZ Pierre Marie.
AS LYSSOIS : M. PODVIN Benjamin.
ES ROEUX : M. DEMAZURE Julien.
US ROUVROY : Mrs MARTIN Mathéo et VANDEWOESTYNE Noh.
AS SAILLY LABOUSE : Mrs LECLERCQ Mathias et Mathéo.
CSAL SOUCHEZ : M. NICODEME Jean Christophe.
ES ST LAURENT ; Mrs CAUDRON Sacha et DIRUIT Adam.
ES THIENNES : M. CARPENTIER Loic.
AEP VERDREL : M. BIENCOURT Reynald.
ENT VERQUIN : M. LEMOINE Jonathan.
AS VIOLAINES : Mrs DUBRULLE Gaétan, LECOINTE Mathéo et PLESSIET Nathan.

CLUBS SUSCEPTIBLES D'ETRE EN INFRACTION AVEC LE STATUT DE L'ARBITRAGE

Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participants aux compétitions officielles. Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et est fixé **à l'article 41** du Statut de l'Arbitrage.

SITUATION AU 31 AOUT 2026 :

Liste des clubs qui n'ont pas, à la date du **31 août 2026**, le nombre d'arbitres requis (absence d'arbitre, dossier incomplet, dossier médical manquant, demandes de rattachement non encore traitées en instance à la Ligue ou au District) sont passibles faute de régulariser leur situation avant le **28 février 2027**, des sanctions prévues aux **articles 46 et 47** du Statut de l'Arbitrage.

ES AGNY, AS BARLIN, AS BONNIERES, ES KENEDY BETHUNE, RC CALONNE RICOUART, US CROISSETTE, UC DIVION, FC ESTEVELLES, AS FAMPOUX, FC GIVENCHY, US IZEL les EQUERCHIN, O LA COMTE, DR LAMBRES, US LAPUGNOY, USO LENS, CS DIANA LIEVIN, RC LOCON, FC MERICOURT, USO MEURCHIN, AS VALLEE/TERNOISE, SC NOYELLOIS, CS PERNES, US RIVIERE, AS ROCLINCOURT, ES ROEUX, US ROUVROY, CSAL SOUCHEZ, ES THIENNES, FC TILLOY et AEP VERDREL.

A L'INTENTION DES CLUBS EN INFRACTION OU SUSCEPTIBLES DE LE DEVENIR

RAPPEL DE CERTAINES OBLIGATIONS :

ARTICLE 33 :

- Pour couvrir son club, un arbitre doit diriger au moins 18 rencontres officielles, 9 rencontres officielles pour les arbitres nommés en cours de saison.

ARTICLE 41 :

Le nombre d'arbitres officiels devant couvrir leur club au sens de l'**article 33** du statut est variable suivant la compétition à laquelle participe l'équipe première et ne peut être inférieur à :

- Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 majeur
- Autres Championnat Départemental, championnat de football entreprise, Futsal, clubs qui n'engagent que des équipes jeunes et autre championnat féminin : 1 arbitre
- Groupements de jeunes : 1 arbitre

ARTICLE 46 :

- Sanctions financières

Les sanctions financières sont les suivantes :

a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant :

- Championnat Départemental 1 : 120 €
- Championnats de Football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, autres championnats de Futsal : 50 €

b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.

c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.

d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 28 février.

Au 15 juin les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus.

Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

ARTICLE 47 :

- Sanctions sportives

1. En plus des sanctions financières, les sanctions sportives suivantes sont appliquées à l'exception des équipes participant aux Championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National 1 :

a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de deux unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.

b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de quatre unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.

c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit. Cette mesure ne concerne pas les joueurs mutés supplémentaires autorisés en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux. Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

2. En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.
3. La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe Senior hiérarchiquement la plus élevée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, il s'agit de l'équipe déterminant les obligations du club au regard de l'article 41 du présent Statut. La sanction de non-accession ne s'applique qu'à une équipe Senior du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, l'équipe sanctionnée est déterminée dans les conditions de l'alinéa précédent. Aucune des deux sanctions ne peut s'appliquer, le cas échéant, à l'équipe participant aux championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National 1. Dans ce cas, la sanction est appliquée à la seconde équipe du club dans la hiérarchie sportive.
4. Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de District ou de Ligue pour celles qui n'ont pas de Districts, dans les compétitions Libres ou de Football d'Entreprise ou de Futsal, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de Ligue sur proposition des Districts.
5. Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées : a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison, b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.
6. En cas de fusion de clubs, les sanctions financières et sportives doivent être appliquées en tenant compte de la situation de celui des clubs fusionnés dont l'équipe première est hiérarchiquement la plus élevée. Si les équipes premières des clubs fusionnés évoluent au même niveau hiérarchique, le club issu de la fusion doit être considéré comme étant en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage si l'un des clubs fusionnés était en règle, comme étant en infraction si les clubs fusionnés étaient eux-mêmes en infraction, étant précisé que le niveau de pénalisation (1ère, 2ème ou 3ème année d'infraction et au-delà) est alors celui applicable à celui des clubs fusionnés qui est le moins pénalisé.

ARTICLE 48 :

1. Dès qu'ils sont en possession des imprimés réglementaires, les clubs saisissent sur Foot clubs les demandes de licence des arbitres officiels licenciés au club. Les arbitres licenciés indépendants adressent leurs demandes par leurs propres soins à leur Ligue régionale pour enregistrement.
2. Pour permettre aux clubs d'avoir le temps de présenter, si besoin est, des candidats nouveaux en cas de changement de club ou de statut ou d'arrêt d'activité d'un ou plusieurs de leurs arbitres, la date limite de saisie dans Foot clubs des demandes de renouvellement des licences **d'arbitres est fixée 31 août 2026. L'arbitre dont la demande de licence Renouvellement est saisie après cette date ne représente pas son club pour la saison en cours.**
3. Les Ligues ou Districts informent les clubs qui à la date du 30 septembre 2026 n'ont pas le nombre d'arbitres requis, qu'ils sont passibles, faute de régulariser leur situation avant le 28 février 2027, des sanctions prévues aux articles 46 et 47. Cette information se fait par lettre recommandée ou par courriel avec accusé de réception et doit donner lieu à une publication sur le site internet du District.

FORMATIONS des ARBITRES

SECTION 2 – FORMATION DES ARBITRES.

ARTICLE 16 :

Formation initiale et continue La formation initiale des arbitres est assurée, sous l'égide de l'Institut de Formation du Football (IFF) et des Instituts Régionaux de Formation du Football (IR2F), par la Fédération Française de Football. Pour être nommé arbitre, le candidat doit suivre une formation de base conçue par la Direction Technique de l'Arbitrage (D.T.A.), validée par une observation.

Les arbitres de la Fédération et de Ligue sont tenus d'apporter leur concours à la formation des arbitres de Ligue et de District.

Les Commissions Départementales et Régionales de l'Arbitrage doivent mettre en place une formation continue des arbitres pour assurer leur montée en compétence

ARTICLE 24 :

Procédure d'inscription :

1. Toute inscription à la formation initiale en arbitrage, telle que définie à l'article 16, **doit être faite auprès de l'IR2F territorialement compétent (ou de la Ligue en l'absence d'IR2F)**

Soit par l'intermédiaire d'un club,

Soit individuellement. La demande doit être signée du candidat et, dans le cas où elle est effectuée par l'intermédiaire d'un club, du Président de ce dernier.

2. Le choix de la première inscription, individuelle ou par l'intermédiaire d'un club, **détermine le statut de l'arbitre pour ses deux premières saisons (indépendant ou licencié d'un club)**. Les arbitres licenciés depuis deux saisons au moins peuvent ensuite changer de statut dans les conditions de l'article 31 ci-après. Un arbitre ayant débuté l'arbitrage en qualité d'indépendant conserve donc ce statut durant deux saisons au moins avant de pouvoir changer de statut et couvrir un club, dans le respect de l'article 33 du présent Statut.

Des sessions de formation Arbitres sont prévues en cours de saison 2026/2027.

Les 21,22 et 23 décembre 2026 de 8h00 à 18h00 à La Gaillette à AVION.

Les 23 et 30 janvier 2027, le 6 février 2027 de 8h00 à 18h00, lieu à déterminer.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, l'appel devant être adressé au secrétariat du District (SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR) à l'attention du président de la commission d'appel juridique dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné des frais de dossier de 150 euros (article 179 des Règlements Généraux du District Artois).

Le président de la Commission,
D. SION



Le secrétaire de la Commission.
A. SOJKA





COMMISSION DE L'ARBITRAGE



Réunion du : Lundi 21 septembre 2026 – 18h30

Président : M. Henry MACIUSZCZAK

Présents : MM. Frédéric GAULTIER - Michel KLECHA – Florent LEFRANC - Serge PAUCHET
- Anthony RINGEVAL - André SOJKA – Francois THIBAUT (Educateur)

Excusés : Mme Clémence GONÇALVES - MM. Xavier MIQUET – Edouard MORGANTI –
Mathieu MUSTAR – Damien PENO

Ouverture de séance

Henry MACIUSZCZAK

Le Président ouvre la séance par un moment de recueillement et adresse, au nom de la CDA, ses sincères condoléances :

- À M. Anthony **CHOTEAU** et à sa famille, à la suite du décès de son épouse.
- À la famille de M. Dominique **VINIAL**, ancien arbitre du District Artois, originaire de Rouvroy.
- À M. Laurent **BUFFE** et à sa famille, à la suite du décès de son père.

La CDA leur adresse ses plus sincères condoléances et leur témoigne tout son soutien dans cette épreuve.

Informations

François THIBAUT (éducateurs)

Échanges et précisions concernant sa mission au sein de la CDA avec les membres de la Commission, afin de clarifier son rôle, ses responsabilités et son champ d'intervention.

Secrétariat Général

André SOJKA

RAPPEL : les arbitres doivent saisir les indisponibilités pour raison médicale sur le portail MY FFF

❖ INDISPONIBILITES

- **C.CASTEL** : absence 1 mois à partir du 27/08
- **B.COMBLE** : 14/09 au 14/10
- **M.DUHAMEL** : 04/09 au 30/11
- **T.FERLIER** : 22/08 au 22/09
- **N.LESAGE** : indispo à partir du 02/09 (ligament croisé)
- **A.LOYER** : prolongation jusqu'au 27/09
- **D.QUIQUEMPOIX** : prolongation jusqu'au 27/09
- **A.SAUVAGE** : prolongation jusqu'au 31/10
- **M.TURPIN** : 18/08 au 18/11
- **R.VANDERKELEN** : 01 au 30/09

❖ REPRISE

- **D.CONDETTE** : reprise au 08/09

❖ LICENCE

Les licences des arbitres ne sont désormais plus éditées au format papier. Elles sont directement accessibles depuis leur espace MY FFF.

Seules les licences des ayants droit seront imprimées.

❖ RAPPEL INDEMNISATION PAR VIREMENT SUR COMPETITIONS LIGUE

Uniquement les compétitions suivantes :

- SENIORS : R1-R2-R3
- FUTSAL : R1-R2
- Féminines Séniors : R1-R2
- Jeunes : U18 R1-R2 / U17 R1-R2 / U16 R1-R2

Pôle Technique

Anthony RINGEVAL - Mathieu MUSTAR

RAPPEL : lors des matchs de brassage, un vainqueur doit être désigné. En cas d'égalité, une séance de tirs au but est donc organisée. Le résultat ne pouvant être saisi dans la rubrique « Tirs au but », les arbitres doivent le renseigner dans la rubrique « Observations d'après-match ».
Lorsqu'un joueur ou le capitaine est exclu, il ne doit pas signer la FMI à l'issue de la rencontre.

❖ SEMINAIRE DE RENTREE

286 arbitres ont participé au séminaire de rentrée du samedi 5 septembre à l'ARENA de Liévin.

La journée a été intense avec au matin la réalisation du test physique (TAISA) et du questionnaire théorique de rentrée.

L'après-midi a été consacrée aux présentations des modifications aux Lois du Jeu, des consignes techniques pour la saison, ainsi qu'un partage sur le rôle du délégué officiel de District par E. CHAPPE. Remerciements au District Artois et son Comité Directeur pour le support financier de cette journée.

❖ NOTE THEORIQUE

La moyenne des notes au questionnaire de rentrée est de 53,3 / 100.

❖ TEST PHYSIQUE

Concernant les catégories où la réussite du test est obligatoire :

- Arbitres D1 : 31 participants : 30 validations et 1 échec
- Arbitres D2 : 19 participants : 18 validations et 1 échec
- Arbitres DA1 (District Assistant 1) : 14 participants : 11 validations et 3 échecs
- Arbitres Jeunes JAD Elite : 21 participants : 21 validations

PV des résultats en annexe.

❖ SEMINAIRE DE RATTRAPAGE

Le séminaire de rattrapage est prévu le dimanche 27/09 matin à St Nicolas.

Les arbitres de club sont également convoqués à ce rassemblement pour pouvoir renouveler.

❖ SEMINAIRE DES OBSERVATEURS

Le séminaire des observateurs du District Artois s'est tenu le vendredi 4 septembre soir à l'ARENA de Liévin. Les parrains (= accompagnateurs) étaient également convoqués.

43 observateurs et 16 parrains étaient présents à ce séminaire pour recevoir les modifications aux Lois du Jeu, les consignes administratives et techniques pour la saison à venir.

Également, un travail d'analyse vidéo a été mené dans le but d'homogénéiser les attentes d'évaluation des arbitres lors de la gestion de situations clés.

❖ EFFECTIFS

Changements de catégorie

- CROMBEZ Bryan (D4) -> intégration en Seniors en Jeunes (DJ)
- CONDETTE David (D4) -> intégration en DFD (DFD)
- CAPET Michel -> intégration en D3 (D3)

Années sabbatiques

- VERNHET Luna (JAD)

❖ FILIERE LIGUE

16 arbitres ont été retenus pour intégrer la Filière Ligue cette saison :

8 Seniors centraux - 1 Assistant - 6 Jeunes Garçons - 1 Jeune Féminine

Les observations pratique ont démarré le w-e du 12/13 sept

1er cours en salle prévu le vendredi 9 octobre

Filière Ligue Seniors	
BODEREAU Allan	Seniors D1
DUFRENNE Maximilien	Seniors D1
FASSARD Benjamin	Seniors D1
GARBE Gaetan	Seniors D1
LARTISIEN Florent	Seniors D1
ROBALO Sidney	Seniors D1
CICHANSKI Jauris	Seniors D2
NEUFVILLE Hector	Seniors D2
Filière Ligue Assistants	
DELOBELLE Christopher	Seniors DA2
Filière Ligue Jeunes	
CŒUR Mael	JAD Elite
DELPLACE Etienne	JAD Elite
DUMEIGE Axel	JAD Elite
HUBERT Corentin	JAD Elite
LELONG BERTELOOT Louis	JAD Elite
TAVERNIER Loic	JAD Elite
Filière Ligue Jeunes Féminines	
QUIQUEMPOIX Celia	JAD Elite

❖ FIA DAINVILLE

La première formation initiale en arbitrage démarre ce samedi 26/09 à Dainville.

Elle se déroulera sur 3 samedis consécutifs.

30 candidats arbitres sont inscrits à cette formation.

❖ MODIFICATION DES LOIS DU JEU

Changement taille ballon en U14 District.... 1 réserve technique a été déposée.

⇒ La CDA n'est pas au courant, les arbitres non plus ;

La CDA regrette le manque de communication entre l'HERBE et le FUTSAL sur ce sujet. Situation similaire à l'an passé avec un changement concernant la numérotation des joueurs, la CDA n'avait pas été mise au courant.

❖ OBSERVATEURS SENIORS

Échanges autour de la situation d'un observateur, notamment concernant les retours formulés sur la qualité rédactionnelle de ses rapports d'observation, jugés à ce jour insatisfaisants.

Un rappel des attentes et des exigences en matière de rédaction des rapports a été effectué.

❖ OBSERVATEURS JEUNES

21 observations réalisées.

Un échange avec un observateur sur l'écriture des rapports. Un point a été fait avec l'observateur.

❖ PARRAINAGES

- 6 jeunes arbitres de la saison précédente ont été parrainés.
- 3 nouveaux parrains rejoignent le dispositif : Corentin CASTEL, Jean-Luc HOUSSIN et Axel LEVRAY.
- Concernant Kyrian EVRARD et Delya, la CDA met en place un accompagnement spécifique afin de leur apporter un suivi adapté.
- Dans le cadre de la relecture des rapports, en collaboration avec P. CROCHET, la CDA le félicite pour le travail réalisé, notamment pour sa réactivité et sa capacité d'adaptation.
- Situation de B. PIETTE : absent des séminaires depuis deux saisons. Compte tenu des nombreuses évolutions mises en place cette saison, sa présence au séminaire de rattrapage est obligatoire.

Futsal**Frédéric GAULTIER**

- Arrêts de l'arbitrage :

Y. LANIESSE, OBIN, CREPEL et MUKEL.

- Passerelle Herbe :

Mickaël DOUCHEZ

Coralie CAUDRON

J-Yves GUEANT

- Transferts :

Hugo BROWN

DUFOUR

- Retour à l'arbitrage :

Arnaud MELIN sollicite un retour à l'arbitrage après trois saisons d'arrêt. Lors de son arrêt, il évoluait en R2 Herbe et R2 Futsal. Il souhaite reprendre l'arbitrage en District Futsal.

Discipline**Michel KLECHA**

- Retour de la Commission de Discipline : concernant la rencontre Allouagne-Violaines en Coupe de France du 30/08, Rodrigue RYCKEWAERT intervenait en qualité d'assistant bénévole. La CDA n'étant pas compétente pour sanctionner un bénévole, aucune sanction ne peut être prononcée par la commission à son encontre.
- Non-retour des rapports au vendredi : un listing des rapports non retournés dans les délais sera transmis au secrétariat du District par M. KLECHA, représentant de la CDA auprès de la Commission de Discipline, pour application du règlement intérieur. La sanction prévue est de 15 jours de non-désignation.
- Point sur les sanctions du week-end : présentation et suivi des différentes sanctions appliquées au cours du week-end.
- Attribution des matchs avec dispositif vidéo : malgré le fait que la commission chargée de l'attribution des rencontres nécessitant la mise en place de caméras n'ait pas encore été créée, M. KLECHA a procédé à l'affectation de deux rencontres ce week-end.

Tour de table

❖ Fin de réunion : 20H30

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président de la CDA
Henry MACIUSZCZAK

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Henry Maciuszczak', with a stylized flourish at the end.

Le Secrétaire de séance
Anthony RINGEVAL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Anthony Ringeval', with a stylized flourish at the end.



COMMISSION FORMATION DES DIRIGEANTS



LE POINT SUR LES FORMATIONS ENGAGEES

1/ ACCOMPAGNER UNE EQUIPE DE FOOTBALL U6/U11

Déception, la formation programmée à Carvin le 3 octobre a été annulée pour nombre de participants insuffisant.

Nous maintenons nos propositions car l'accueil de nouveaux dirigeants notamment chez les parents des jeunes joueuses et joueurs est souhaité dans de nombreux clubs

C'est pourquoi MONCHY AU BOIS va nous ouvrir les portes de son club house

Le samedi 7 novembre de 08h30 à 12h30

Vous trouverez la fiche pédagogique ci-dessous. Vous pouvez la transmettre à vos candidats potentiels ou l'afficher en format A3 dans votre club house ou aux vestiaires

Comment s'inscrire voir ci-après.

2/Puis le club d'Hesdigneul les Béthune, recevra la formation dispensée par les animateurs Didier CLAY et Alec LE HINGUERAT

Le samedi 12 décembre de 08h30 à 12h30

Vous trouverez la fiche pédagogique ci-dessous. A transmettre à vos candidats potentiels ou à afficher en format A3 dans votre club house ou aux vestiaires

Comment s'inscrire à l'une de ses deux formations précitées :

- Sur le site de la ligue par le lien [Accompagner une équipe de football U6 à U11](#) ou sur la page d'accueil de la Ligue / Formations / Dirigeant(es) / District Artois
- Inscription par le club ou par le stagiaire

2/ DELEGUE DE TERRAIN DE CLUB

Le cycle de formation en présentiel DELEGUE DE TERRAIN DE CLUB reprend sa route vers les clubs en ce début de saison.

2 formations sont programmées :

- La première (c'est bientôt) à Rouvroy au club house du Stade Constant

Le samedi 24 octobre de 08h30 à 12h00

Comment s'inscrire ci-dessous.

- La seconde aura lieu au club house du stade Hénin Guidet à Bapaume

Le samedi 31 octobre de 08h30 à 12h00

Comment s'inscrire à l'une de ses deux formations précitées :

- Sur le site de la ligue par le lien [PFFD - Artois](#) ou sur la page d'accueil de la Ligue / Formations / Dirigeant(es) / District Artois

Merci aux 4 clubs : Monchy Au Bois, Hesdigneul, Rouvroy et Bapaume et à leurs municipalités pour l'accueil en leurs installations permettant une réduction appréciable des déplacements pour les dirigeants bénévoles des clubs.

3/ PARENTS A VOUS DE JOUER

A l'aide du lien [Parents, à vous de jouer !](#) accessible pour tout licencié FFF sur son ordinateur, sa tablette, ou son téléphone.

Possibilité pour le club de le présenter aux parents non licenciés des jeunes joueurs lors des réunions d'accueil. C'est d'ailleurs une excellente incitation à suivre l'évolution du jeune et à vivre dans le club. C'est aussi une excellente préparation à la formation « Accompagner une équipe U6/U11 »

RAPPELS :

En cas de difficultés d'inscription ou toute demande particulière, contacter Alec LEHINGUERAT par mail alehinguemat@artois.fff.fr ou Louis DARTOIS – Tél. 06.08.03.44.93 ou mail ldartois5962@outlook.fr

Pour la Commission
Louis DARTOIS.



FORMATION DIRIGEANTS TOUT TERRAIN



Accompagner une équipe de football U6/U11	
FICHE PÉDAGOGIQUE	
Thème	Vivre ensemble dans son club
Objectifs du module	• Accompagner l'éducateur responsable de l'équipe dans les missions administratives, logistiques et éducatives • Maîtriser l'organisation et la sécurité des rencontres • Connaître les lois du jeu adaptées à la pratique des enfants de 5 à 10 ans
Public concerné	• Parents, dirigeants, volontaires, bénévoles, éducateurs, joueurs et arbitres (tout acteur souhaitant accompagner les enfants dans la pratique du football d'animation)
Prérequis des participants	• Avoir 16 ans et être licencié à la FFF Non obligatoire mais recommandé : avoir suivi en e-learning le module PARENTS A VOUS DE JOUER
Programme du module	• La place et la fonction de l'accompagnateur au sein du club • Le rôle de l'accompagnateur avant, pendant et après la rencontre • La mission éducative et le devoir d'exemplarité • L'accompagnateur : relais entre l'éducateur et l'enfant/parents (posture à adopter) • Comment organiser une rencontre de football U6 à U11, connaissance des lois du jeu, comment appréhender un groupe d'enfants.
Durée du module	4 heures en présentiel / Attestation fournie par IEFF
Formateurs	DIDIER CLAY / ALEC LE HINGUERAT
Date et lieu	Samedi 7 Novembre - 8h30 à 12h30 / Club House du stade - 1 rue Saint-Ladre 62111 Monchy au Bois



FORMATION DIRIGEANTS TOUT TERRAIN



Accompagner une équipe de football U6/U11	
FICHE PÉDAGOGIQUE	
Thème	Vivre ensemble dans son club
Objectifs du module	• Accompagner l'éducateur responsable de l'équipe dans les missions administratives, logistiques et éducatives • Maîtriser l'organisation et la sécurité des rencontres • Connaître les lois du jeu adaptées à la pratique des enfants de 5 à 10 ans
Public concerné	• Parents, dirigeants, volontaires, bénévoles, éducateurs, joueurs et arbitres (tout acteur souhaitant accompagner les enfants dans la pratique du football d'animation)
Prérequis des participants	• Avoir 16 ans et être licencié à la FFF Non obligatoire mais recommandé : avoir suivi en e-learning le module PARENTS A VOUS DE JOUER
Programme du module	• La place et la fonction de l'accompagnateur au sein du club • Le rôle de l'accompagnateur avant, pendant et après la rencontre • La mission éducative et le devoir d'exemplarité • L'accompagnateur : relais entre l'éducateur et l'enfant/parents (posture à adopter) • Comment organiser une rencontre de football U6 à U11, connaissance des lois du jeu, comment appréhender un groupe d'enfants.
Durée du module	4 heures en présentiel / Attestation fournie par IEFF
Formateurs	DIDIER CLAY / ALEC LE HINGUERAT
Date et lieu	Samedi 12 Decembre - 8h30 à 12h30 / Club House du Stade Jean Watel - 15 Place du RIETZ 62196 HESDIGNEUL LES BETHUNE



COMMISSION des COMPETITIONS VETERANS



FORFAITS GENERAUX

AS BARLIN – VETERANS A 11- POULE B - Amende de 70 €

AS CAUCHY A LA TOUR – VETERANS A 8 – POULE N – Amende de 35 €



COMMISSION FEMININES



Réunion de Féminisation : Les audacieuses du District Artois

Réunion du :	Jeudi 24 septembre 2026
Présidente :	Mme Micheline GOLAWSKI
Référente :	Mme Ingrid LECLERCQ
Présents :	Mmes Stéphanie LESAGE - Virginie LEGAY - Adriana LEFEBVRE - Caroline PLET - Delphine BRESA
Excusés :	MM. David DELBARRE, David LESAGE, Paul CHAVATTE, Caroline BOSCART, Mélissa SALAH, Grégory DELAVAL, Imrane DECHY
Consultant excusé :	Abdelkarim LEGRINI
Présidente de séance :	Ingrid LECLERCQ – Micheline GOLAWSKI

La réunion de rentrée a permis de présenter la composition des Audacieuses, de revenir sur Toutes Foot, d'approuver le projet Mission Héritage et de partager les actions prévues pour la saison 2026 2027.

Ordre du jour :

- ✓ Organigramme 2026 2027
- ✓ Bilan de Toutes Foot
- ✓ Présentation de Terre Artois, Terre Audacieuse et de Mission Héritage
- ✓ Projets et calendrier de la saison.

1 Organisation des Audacieuses

Ingrid Leclercq, Référente Féminisation, et Micheline Golawski, Présidente de la Commission Féminine, coprésident les actions des Audacieuses. L'organigramme présenté mentionne également :

- ✓ Stéphanie Lesage (Commission Féminine)
- ✓ Caroline Plet (Présidente de la Commission de Discipline)
- ✓ Virginie Legay et Grégory Delaval (US Ruch Carvin)
- ✓ Delphine Bresa (Présidente de la Commission Accompagnement Club)
- ✓ Adriana Lefebvre et Mélissa Salah (ES Sainte-Catherine)
- ✓ Caroline Boscart (Commission Accompagnement Club)
- ✓ David Lesage (Commission Féminine)
- ✓ David Delbarre (Stade Hénin)
- ✓ Imrane Dechy (Courcelles-lès-Lens) ;
- ✓ Abdel Legrini (Technicien du District Artois)
- ✓ Paul Chavatte (Saint-Pol-sur-Ternoise).

Le document de séance indique deux co-présidentes, sept ambassadrices et six ambassadeurs, ainsi qu'un recrutement envisagé pour renforcer la représentation masculine. Ces effectifs restent à rapprocher de l'organigramme nominatif avant diffusion définitive.

2 Bilan de Toutes Foot

La Commission revient sur l'opération Toutes Foot 2025 2026 et sur le deuxième prix national obtenu dans la catégorie District. Le projet Cap 10 000 fait l'objet d'un échange sur ses points forts et sur les axes à développer en 2026 2027.

3 Terre Artois, Terre Audacieuse - Mission Héritage

Mission Héritage est approuvée par l'ensemble de la Commission comme fil conducteur de la saison. Le projet prendra la forme de séminaires immersifs et itinérants accueillis par les clubs. Les participantes travailleront en équipe sur des défis concrets afin de développer la communication, la coopération, l'organisation, la résolution de problèmes et la prise d'initiative.

Le parcours est prévu en cinq temps sur 5 compétences à développer. Il doit déboucher sur une réalisation utile au club et au football et football féminin, par exemple un plan d'action, une journée portes ouvertes, un kit d'accueil, un calendrier d'actions ou un projet entre clubs. Une carte du territoire pourrait valoriser les clubs accueillant une mission et faire émerger progressivement un réseau de Terre Audacieuse.

4 Projets de la saison

Les membres contribueront aux projets des Audacieuses et de la Commission Féminine, ainsi qu'aux événements du District Artois selon les sollicitations de ses techniciens et commissions.

Projet	Référents indiqués	Cadre
Artois Laho Cup	Ingrid et Stéphanie	Insertion ; plan d'engagement, axe 2
Le But de l'espoir	Caroline P. et Grégory	Inclusion ; plan d'engagement, axe 2
Les Audacieuses XS	Virginie et les Audacieuses	Football féminin ; plan d'engagement, axe 4 ; Cap 10 000
Les Petits Sifflets	David L. et David D.	Arbitrage, fair-play et féminisation ; plan d'engagement, axe 1 ; Cap 10 000
Hauts-de-France Propres	Delphine	Environnement ; plan d'engagement, axe 3

5 Calendrier prévisionnel

Date	Action	Lieu ou précision
26 septembre 2026	Rentrée des féminines	Bully-les-Mines
3 octobre 2026	Rentrée du futsal	Méricourt
10 octobre 2026	JNA U15F	Dainville
28 octobre 2026	Fan zone rose	Drocourt
7 novembre 2026	Pitch féminin, premier tour	Trois sites
10 novembre 2026	Mission Héritage, temps 1	Carvin
20 et 21 novembre 2026	Arc-en-ciel, droits des enfants	Plateaux et matchs du football d'animation
Décembre 2026	Mission Héritage, temps 2	Date et lieu à définir
12 décembre 2026	Noël des féminines	Trois sites
Février 2027	Mission Héritage, temps 3	Date et lieu à définir
5 mars 2027	Fémina	Courrières
13 mars 2027	Fémi-five	Liévin
Mars 2027	Hauts-de-France Propres	Drocourt avec l'USOD ; date à définir
20 mars 2027	Pitch, phase départementale	Bully-les-Mines
17 avril 2027	Pitch, phase régionale	Amiens
Avril 2027	Artois Laho Cup	Hénin-Beaumont ; date à définir

Avril 2027	Le But de l'espoir	Carvin ; date à définir
Avril 2027	Mission Héritage, temps 4	Visites dans les clubs à programmer
Mai 2027	Mission Héritage, temps 5	Date et lieu à définir
5 juin 2027	Artésia Day	Lieu à définir

L'Animatrice de séance

Ingrid Leclercq

